

Typologie Ramsar



La convention sur les zones humides, dite « **convention de Ramsar** » a été signée à Ramsar (Iran), en 1971. Ce traité intergouvernemental sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Cette convention se traduit par la désignation de **zones humides d'importance internationale**.

Afin d'homogénéiser au niveau international les données sur ces sites, a été adopté un système de classification des types de zones humides. Ce cadre très large permet une identification rapide des principaux habitats de zones humides représentés dans chaque site.

Cette typologie est très générale ; elle ne doit être utilisée qu'à une échelle très globale : caractérisation de sites Ramsar, inventaires de vastes territoires.... Rappelons que **la définition des zones humides au sens de la convention de Ramsar** est plus large que celle retenue par la loi française.

